

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

COP ALS

ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

Un diplôme professionnel
multisports et tous publics

De nombreux secteurs
d'intervention

Diplôme inscrit au répertoire national des certifications
professionnelles

Une évolution possible vers le Brevet professionnel (BPJeps)
option AF (Activités de la forme) ou APT (Activités physiques pour tous)

AGEE

ACTIVITÉS GYMNIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION

Permet l'encadrement et l'animation d'activités de découverte et d'initiation visant le développement des capacités physiques, le maintien et le développement de la souplesse articulaire, le renforcement musculaire, la recherche d'expression corporelle. Le tout pouvant faire appel à des supports rythmiques et musicaux.

JSJO

JEUX SPORTIFS JEUX D'OPPOSITION

Permet l'encadrement des jeux de ballons petits et grands terrains, jeux de raquettes, arts et éducation par les activités physiques d'opposition.

SESSION ORGANISÉE EN ILE-DE-FRANCE DE DÉCEMBRE 2021 À JUIN 2022

10 avenue Raymond Aron 92160 Antony
dans les locaux de l'USMT

Dossier d'inscription à [télécharger ici](#)
à rendre avant le 06 décembre 2021

88% des stagiaires accueilli-es
ont été satisfait-es !

87% des stagiaires
ont été certifié-es !



Pour plus d'information, n'hésitez à nous contacter à lif@fsgt.org / 01.49.42.23.24



Fédération Sportive et Gymnique du Travail - www.fsgt.org
déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 93 05958 93
14 rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF

OBJECTIFS

Le CQP ALS constitue le premier niveau de qualification professionnelle de la filière « sport pour tous ». Il permet aux animateurs de nos associations sportives unisports ou multisports pour enfants, adultes et seniors d'exercer une fonction d'encadrement sportif contre rémunération et facilite par ailleurs l'accès aux autres diplômes professionnels (BPJEPS). Il confère à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation de cours collectifs des activités physiques de loisir, et dans l'encadrement de l'une des trois options correspondantes à trois familles d'activités.

La situation professionnelle du détenteur du CQP ALS renvoie au poste type de travail de l'animateur de loisir sportif. Celui-ci a vocation à :

- Faire découvrir, initier et sensibiliser aux pratiques de loisir sportif, en dehors de toute recherche de pratique compétitive ou de performance personnelle.
- Accueillir tous types de publics en cours collectifs.
- Transmettre une ou plusieurs techniques indispensables à l'initiation et à la sensibilisation en adéquation avec le public visé.
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécurisée dans l'environnement concerné. Il exerce son activité au sein de structures intégrant les activités de loisir sportif comme vecteur de valeurs éducatives et sociales.

Activités concernées

L'option Activités gymniques d'entretien et d'expression (AGEE) atteste des compétences à enseigner les activités suivantes :

- techniques cardio ;
- renforcement musculaire ;
- techniques douces ;
- activités d'expression corporelle.

Ces activités, adaptées à l'âge et aux capacités des pratiquants, visent le maintien de la forme sans recours à des appareils de musculation.

L'option Jeux sportifs Jeux d'opposition (JSJO) atteste des compétences à enseigner les activités suivantes :

- jeux de ballons de type football, rugby, basket, handball...
- jeux de raquettes de type badminton, tennis de table...
- jeux d'opposition d'initiation et à caractère ludique... (les animateurs de loisir sportif CQP ALS ne peuvent se prévaloir de cette certification pour attribuer des niveaux, des ceintures ou des grades quelles que soient les références à des disciplines, à des écoles, à des cultures ou des traditions).

ÉQUIVALENCES, PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS

Les titulaires du CQP ALS obtiennent l'UC1 de tous les BPJEPS.

Les titulaires du CQP ALS obtiennent l'équivalence de l'UC1 et l'UC4 du BPJEPS APT (Activités Physiques pour Tous) en 4UC.

Les titulaires du CQP ALS option AGEE obtiennent l'équivalence de l'UC1 et une dispense des tests techniques préalable à l'entrée en formation pour l'option cours collectifs du BPJEPS AF (Activités de la Forme).

Les titulaires du CQP ALS peuvent s'engager dans l'option complémentaire CQP APSPM (Activités Physiques Sur Prescription Médicale).

PRÉREQUIS

Les conditions suivantes doivent être satisfaites obligatoirement avant l'entrée en formation :

- avoir 16 ans au moment de l'inscription et 18 ans à la certification ;
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation sportive de moins d'un an ;
- être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours à jour au premier jour de stage pratique (AFPS ou PSC 1 ou équivalent). L'organisme de formation mettra en place une formation avant le début du CQP (date à déterminer) ;
- présenter une attestation de pratique d'activités sportives de loisir dans la même famille que l'option choisie et sur une durée minimale de 140h (modèle dans dossier d'inscription) OU attestation de réussite aux tests techniques OU Brevet fédéral d'animateur FSGT :
 - pour **AGEE : BF « gym forme santé », « activités d'expression dansées » ou « entraîneur omniforces »**.
 - pour **JSJO : BF « judo-jujitsu », « entraîneur football » ou « animateur badminton »**.



Vous avez une particularité ou êtes en situation de handicap et souhaitez participer à cette formation ? Consultez-nous : nous évaluerons la possibilité d'aménager la formation.

NIVEAUX REQUIS

Pour les activités gymniques d'entretien et d'expression : avoir une expérience pratique d'un éventail important de techniques et être capable d'évoluer en montrant des qualités de coordination, de souplesse, d'expression et de musicalité dans l'action.

Pour les jeux sportifs et jeux d'opposition : expérience pratique d'un éventail important de techniques, être capable d'évoluer en montrant des qualités de souplesse, de coordination, de fluidité et de détente dans l'action.

CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION

UC 1 : être capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer une action d'animation. Cette UC est transversale aux 3 options.

UC 2 : être capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation.

UC 3 : être capable de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils techniques à la conduite de l'activité. Ces 2 UC sont spécifiques à l'option choisie

Une formation d'une durée de 172 h réparties comme suit :

- 6 h de positionnement permettant un parcours individualisé de formation,
- 116 h en centre de formation, réalisés en face à face pédagogique et travail de groupes en salle de cours ou sur le terrain (gymnase, stade...) pour les mises en situation pédagogiques
- 50 h dans une association sportive.

Planning de formation

Date de rendu du dossier : 06 décembre 2021

Tests techniques : 16 décembre 2021

Positionnement : 16 décembre 2021

Réunion tuteurs et stagiaires (obligatoire en visio ou présentiel) : décembre 2021 et janvier 2022

Semaine 1 : 10 au 14 janvier 2022 (sauf mercredi)

Semaine 2 : 14 au 18 mars 2022 (sauf mercredi)

Semaine 3 : 11 au 15 avril 2022 (sauf mercredi)

Semaine 4 : 09 au 13 mai 2022 (sauf mercredi)

+ 1 jour d'initiative à choisir dans le calendrier présenté en formation

Examens : Les dates d'examens (UC1, 2 et 3) seront communiquées ultérieurement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

UC 1 : entretien avec le jury sur la base de l'élaboration d'un dossier (connaissance des publics / fonctionnement de la structure / conception d'un projet d'animation).

UC 2 et 3 : animation d'une séance permettant d'évaluer les éléments techniques et pédagogiques fondamentaux, supports de l'animation, et la maîtrise des gestes et conduites professionnelles.

TARIFS

Frais de dossier : **50 €**

Frais pédagogiques (formation complète, sans repas et sans hébergement) :

1050 € pour licenciés FSGT depuis plus d'un an

1250€ pour les prises en charge par CPF, OPCO, Pôle Emploi...et autres cas

Des allègements de formation sont possibles, impliquant une réduction des frais pédagogiques. Ces modalités seront précisées au cours du positionnement.